



Guide

d'actions

féministes

**Journée internationale
des droits des femmes**



**Comité
d'action
féministe**



**Centrale des syndicats
du Québec**

Journée internationale des droits des femmes

CONTEXTE

Au fil des ans, la mobilisation des femmes a permis de réaliser des avancées majeures pour l'ensemble de nos membres. Parmi ces gains, citons **l'équité salariale, les congés de maternité et parentaux, les allocations familiales ainsi que le réseau public des services éducatifs à la petite enfance**. Ces réussites féministes ont bénéficié à l'ensemble de la société québécoise.

Cependant, malgré ces progrès, **il reste encore beaucoup à accomplir**. Chaque année, le 8 mars, la Journée internationale des droits des femmes offre une occasion privilégiée de mettre en évidence les gains et de mobiliser nos membres en vue des luttes que nous devons encore mener ensemble!



BREF HISTORIQUE

L'origine de la Journée internationale des droits des femmes remonte au début du 20^e siècle. En 1909, les États-Unis instaurent le Woman's Day, célébré chaque dernier dimanche de février jusqu'en 1914, pour revendiquer le droit de vote des femmes.

En 1910, lors d'une conférence réunissant des centaines de femmes de 17 pays, le Secrétariat international des femmes socialistes propose de consacrer une journée annuelle à la lutte pour le droit de vote des femmes.

Au cours des années qui suivent, des actions et des manifestations sont organisées un peu partout sur le Vieux Continent. Plus d'un million de femmes participent à ces rassemblements, réclamant non seulement le droit de vote, mais aussi le droit au travail.

En 1917, à Saint-Petersbourg, des ouvrières manifestent, amorçant ainsi la révolution russe. Inspiré par ces femmes, le président russe, Vladimir Lénine, décrète le 8 mars comme Journée des femmes.

En 1977, l'Organisation des Nations unies (ONU) invite les pays du monde à consacrer une journée à la reconnaissance des droits des femmes, officialisant ainsi le 8 mars comme une journée internationale.

Plus près de nous, une marche et un colloque sont organisés le **8 mars 1971** par le Front de libération des femmes du Québec, afin de lancer une campagne en faveur de l'avortement libre et gratuit. Ce mouvement est suivi par des syndicats, des groupes de femmes et des groupes communautaires qui amorcent un mouvement de militance pour que cette date devienne une journée de mobilisation et de manifestations féministes.

Depuis 2019, pour contrer la commercialisation croissante de cette journée et les stéréotypes qu'elle renforce, le Collectif 8 mars propose de nommer cette journée, au Québec, la Journée internationale des droits des femmes. Cette nouvelle appellation en rappelle les objectifs et souligne le chemin restant pour atteindre une égalité de faits.



POURQUOI SOULIGNER LE 8 MARS?

Le 8 mars n'est ni une fête commerciale ni la fête des femmes. Il s'agit d'un moment clé pour mettre en lumière les **lutttes féministes**, les **gains obtenus** et les **défis à relever** pour parvenir à une véritable égalité de faits entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes.



OUTILS OFFERTS

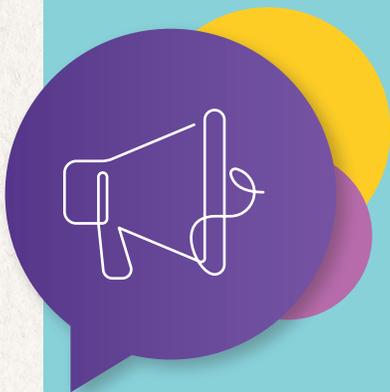
Chaque année, à la fin janvier, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) offre à ses membres affiliés divers outils préparés par le Collectif 8 mars : épinglettes, affiches et autocollants.

Le visuel est également offert en format numérique, utilisable comme bannière, photo de profil sur les réseaux sociaux, signature de courriel ou fond d'écran pour des réunions virtuelles.

Tous les formats sont accessibles sur le [site Internet de la CSQ](#).



QUOI FAIRE LE 8 MARS?



Participer à une manifestation

Le Collectif 8 mars propose habituellement plusieurs actions auxquelles les affiliés sont invités à participer.

De son côté, le collectif Femmes de diverses origines (FDO) organise une manifestation annuelle à l'occasion de cette journée.

Pour en savoir plus sur ces actions, surveillez les infolettres ou communiquez avec le comité d'action féministe à l'adresse suivante : actionfeministe@lacsq.org.



Organiser une activité sur le plan local

Le 8 mars s'avère une occasion favorable pour sensibiliser les membres aux enjeux touchant les droits des femmes. Organisez une rencontre sur des thèmes variés, comme :

- La conciliation famille-travail-études;
- Les violences envers les femmes;
- La discrimination;
- La prise de parole des femmes et leur place dans les lieux décisionnels.



Du soutien pour vos actions

Le comité d'action féministe de la CSQ propose un soutien aux organisations locales :

- Une conférence adaptée à vos besoins;
- Une formation existante.

Pour en savoir plus, consultez la [liste des formations](#).

Vous pouvez également communiquer par courriel avec le comité d'action féministe de la CSQ : actionfeministe@lacsq.org.